

L'AGRÉMENT CNC POUR LES FILMS DE LONG MÉTRAGE CINÉMA

Comprendre, remplir et sécuriser son dossier d'agrément

DIXIT



Présentation

Cette formation vous donne les clés pour comprendre le rôle et le fonctionnement de l'agrément CNC, indispensable à l'obtention des aides publiques et des financements encadrés destinés aux films de cinéma.

Elle présente les enjeux financiers, réglementaires et stratégiques, ainsi que les règles et délais à respecter.

Structure pédagogique :

La formation privilégie une démarche pratique combinant échanges interactifs, analyse de cas concrets et exercices pratiques guidés autour des fiches du dossier d'agrément.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- Comprendre le rôle de l'agrément CNC et son rôle dans le financement du cinéma.
- Identifier ses enjeux financiers, réglementaires et stratégiques.
- Connaître les règles et délais de dépôt et d'instruction.
- Constituer un dossier d'agrément complet et conforme aux RGA du CNC (agrément des investissements et agrément de production)
- Anticiper les pièges fréquents et sécuriser le bon déroulement de vos demandes d'agrément.

DIXIT

SAS au capital de 7 622.45 € - RCS PARIS – SIRET 316464908 00094- APE 5814Z - N° déclaration : 11 75 251 89 75

Adresse : 350 rue Lecourbe, 75015 Paris - Tel : 01 70 36 43 89

Mail : formation@dixit.fr – Site : www.dixit.fr

DIRECTRICE DE FORMATION : Laurence Clerc

Directrice Administrative et Financière & Directrice des Productions chez GOODFELLAS (anciennement Wild Bunch International).



Plus de 20 ans d'expérience dans le secteur du cinéma, avec une expertise couvrant la production, le financement, les ventes internationales et l'administration. Elle a été précédemment Directrice Générale chez RF2K (2002-2006) puis chez Fidélité Films (2007-2011), et co-fondatrice d'Alcatraz Films, avec des productions reconnues internationalement (La Vie d'Adèle, High Life).

Formation: Columbia Law School (New York), Institut d'Études Politiques de Paris, Maîtrise de droit public (Université Panthéon-Assas).

DIRECTEUR DE FORMATION : Jean-Pierre Guerrieri

Ancien chargé de mission au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)



Ancien chargé de mission au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), où il s'est notamment occupé de l'Agrément des films de long métrage pendant une vingtaine d'années.

Durant cette période, il a participé à l'instruction et au contrôle de centaines de dossiers d'agrément, développant une connaissance approfondie de cette procédure.

Un binôme complémentaire

Laurence Clerc, apporte le regard du producteur confronté aux exigences concrètes de l'agrément et Jean-Pierre Guerrieri, partage la perspective de l'institution et l'expérience des pratiques de la commission.

PUBLIC CONCERNÉ : Producteur.trice, DAF, Directeur.trice de production, Chargé.e de Production, Juriste et avocat, et toute personne impliquée dans le montage administratif et financier d'un film.

PRÉ-REQUIS : Une connaissance générale de la production cinématographique et du financement d'un long-métrage cinéma.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Jusqu'à 15 stagiaires.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Dates :** Le 8 avril 2026
- **Durée :** 1 jour – 7H
- **Horaires :** 9h30 – 13h / 14h00 -17h30
- **Format :** Présentiel

LIEU DE LA FORMATION : Paris

PRIX DE LA FORMATION :

Prix catalogue : 800 euros bruts HT (960 euros TTC)
Devis sur demande établi selon votre statut (formation@dixit.fr)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Exposés des différentes règles de l'Agrément (apports théoriques)
- Revue et exercices pratiques sur chacune des fiches du dossier d'Agrément
- Etudes de cas
- Mises en situation
- Discussions interactives. (Échanges d'expériences)

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- QCM de fin de formation (10-15 questions)
- Echanges interactifs
- Etudes de cas pratiques

MOYENS TECHNIQUES :

- Salle équipée (vidéoprojecteur, Wifi)
- Support de cours format PDF remis aux participants

ACCESSIBILITÉ :

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques des participants. Merci de nous contacter en amont pour toute demande d'adaptation

Nos formations sont accessibles et aménageables pour les personnes en situation de handicap. Pour toute situation de handicap (auditif, visuel, fauteuil roulant...), merci de nous contacter afin de définir ensemble les aménagements possibles et nécessaires.



CONTENU DE LA FORMATION :

Matin (9h30 - 13h) :

Intervenants : Laurence CLERC et Jean-Pierre GUERRIERI

9h30 - 10h30 : Accueil et partage des scénarios des courts-métrages.

I. Présentation de l'Agrément des Films et de la procédure d'Agrément :

- Le rôle de l'agrément.
- Qui le délivre : la Commission d'Agrément.
- Quand doit-on le demander : les Délais et Conditions d'obtention.
- Incidence de l'agrément sur le crédit d'impôt

II. Définitions Préalables Clés pour l'Agrément :

- Entreprise de production déléguée
- Œuvre cinématographique
- Œuvre cinématographique d'Initiative Française
- Ressortissants français ou assimilé au sens de l'Agrément.

III. Etudes des Fiches du Dossier d'Agrément :

1) Les Fiches d'admissibilité de la demande d'Agrément : La Fiche Capital – La Fiche Signalétique

2) La Fiche Devis / Coût Définitif :

- Rôle Clé de cette Fiche : Annexe III – Crédit d'Impôt – Aides Publiques et plafond de certaines rémunérations – Calcul des Points au Barème du Soutien
- Les règles applicables notamment aux Postes 1 – 2 et 3 pour le Barème du Soutien.

Après-midi (14h00 - 17h30) :

Intervenants : Laurence CLERC et Jean-Pierre GUERRIERI

III. Etudes des Fiches du Dossier d'Agrément (suite) :

3) La Fiche Plan de Financement :

- Les conditions d'investissement du Fond de Soutien Automatique à la Production et les majorations
- Les plafonds d'Aides Publiques
- Le cas particulier des coproductions internationales et des financements étrangers.

4) La Fiche Signalétique (suite) ou Waterfall :

- Clés pour bien la remplir.

5) Les Fiches de Qualification Européenne :

- Comment calculer les Points ?
- Les seuils et dérogations

6) Les Fiches du Barème du Soutien Financier :

- Fiche Langue de Tournage, producteurs, auteurs ;
- Le barème de la Langue de Tournage et le cas particulier des documentaires
- Fiche Artiste-Interprètes et le cas particulier des coproductions
- Fiche Techniciens collaborateurs de création
- Fiche Autres Techniciens
- Fiche Tournage et Post-Production
- Les règles applicables pour l'obtention des points.
- La Fiche Récapitulative BSF : le cas particulier des films d'animation et des documentaires.
- Les Autres Fiches du Dossier : Barème Parité, etc.

IV. La Décision d'Agrément :

- Le nombre de points au barème du soutien financier producteur : les différents seuils de nombre de points (a) pour l'éligibilité du Film à l'Agrément (b) pour l'investissement et la génération de Fond de Soutien.
- Les qualifications délivrées par l'Agrément.

V. Test QCM et Bilan de la formation

DIXIT

SAS au capital de 7 622.45 € - RCS PARIS – SIRET 316464908 00094- APE 5814Z - N° déclaration : 11 75 251 89 75

Adresse : 350 rue Lecourbe, 75015 Paris - Tel : 01 70 36 43 89

Mail : formation@dixit.fr – Site : www.dixit.fr